

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 1

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

OBJET :
Modification du tableau des
effectifs

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 5 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 décembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 29 novembre 2024, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M. BRIANCHON, Mme NOACHOVITCH, M. SAURAY, M. DAUX, Mme DUHALDE, M. DALOYAU, Mme BERRA, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI, M. CUSMANO, Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, M. GELLER, M. WISS, Mme BODILSEN, M. ESKENAZI, Mme CHENET, M. BOUTRON, M. ZUILI.

Absents excusés :

Mme SOUMAT Procuration à M. DAUX
Mme DAUBELCOUR Procuration à M. DALOYAU
Mme CHARBONNIER Procuration à M. SAURAY
Mme GROSJEAN Procuration à Mme HAGEGE RADUTA
M. TAYBI Procuration à M. GELLER
M. AVEAUX Procuration à M. WISS
Mme BOEHM Procuration à Mme DUHALDE
M. LAYAIDA Procuration à M. BRIANCHON
Mme PHILIPPON
Mme BONNET-CHAMBON Procuration à M. ZUILI
M. DUCHÊNE Procuration à M. ESKENAZI

Absents :

M. RAUMEL
Mme DARROUX

Secrétaire de séance :

Véronique BERRA

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : 11 DEC. 2024

Publiée le : 11 DEC. 2024

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : 11 DEC. 2024

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2024

DELIBERATION N°1

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs annexé au budget primitif 2024,

Vu les vacances d'emploi publiée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne sur les postes suscités,

Vu l'avis favorable de la commission d'administration générale en date du 19 novembre 2024,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

CRÉE :

FILIERE MEDICO-SOCIALE
1 poste sur le grade d'agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles, à temps complet, sur la fonction d'ATSEM

CRÉE :

FILIERE CULTURELLE
1 poste sur le grade de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps non complet (14h30 hebdomadaires), sur la fonction de professeur de piano
1 poste sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet (18 heures hebdomadaires), sur la fonction de professeur de guitare

CRÉE :

FILIERE ADMINISTRATIVE
1 poste sur le grade d'attaché territorial à temps complet, sur la fonction de responsable des affaires générales / officier d'état civil
2 postes sur le grade d'adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe à temps complet, sur la fonction de gestionnaire des affaires générales / officier d'état civil

CRÉE :

FILIERE TECHNIQUE

- **1 poste** sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, sur la fonction de peintre
- **1 poste** sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, sur la fonction d'agent de propreté
- **1 poste** sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, sur la fonction de gardien référent
- **1 poste** sur le grade d'agent de maîtrise à temps complet, sur la fonction d'adjoint au responsable régie bâtiment
- **1 poste** sur le grade d'agent de maîtrise à temps complet, sur la fonction d'adjoint au responsable régie voirie et propreté
- **1 poste** sur le grade d'agent de maîtrise à temps complet, sur la fonction d'agent d'exploitation
- **1 poste** sur le grade de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet, sur la fonction de chargé d'étude travaux de voirie et réseaux divers
- **1 poste** sur le grade de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet, sur la fonction de technicien bâtiment

CRÉE :

FILIERE ANIMATION

- **1 poste** sur le grade d'animateur territorial principal 1^{ère} classe à temps complet, sur la fonction d'animateur ALSH

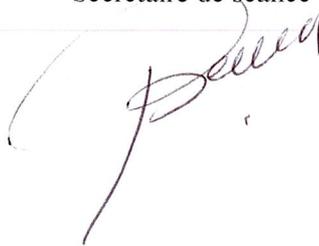
Les rémunérations seront déterminées par référence à la grille indiciaire des cadres d'emplois et grades correspondants. Un régime indemnitaire sera également versé au titulaire du poste le cas échéant.

Les emplois créés, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, pourront être occupés par un agent contractuel, titulaire d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emplois, recruté à durée déterminée au vu de l'application des articles L332.14, L332-8 2°, L332-9 et L332-10 du code précité.

IMPUTE la dépense au chapitre 012 du budget.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Véronique BERRA
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency

